



**LMA** est un organisme de formation spécialisé dans les métiers du frais et de la grande distribution

#### Équipe pédagogique

Organisme de formation habilité SST par l'INRS. Formateur titulaire d'un certificat de formateur SST valide

#### Diplôme/Validation

Remise d'une attestation de formation avec mention des acquis

#### Durée

14 heures (2 jours)

#### Conditions d'accès

Accès à cette formation à l'initiative d'une entreprise pour ses salariés, d'un financeur, d'un particulier à son propre compte

#### Délai d'accès

15 jours avant le démarrage de la session

#### Prérequis

Aucun

#### Tarif

Devis sur demande

#### Financement

France travail, financement personnel, plan de formation de l'entreprise

#### Lieu de formation

LMA - 9 Rue Pierre Kichenapanaidou  
ZA Vadivel Vayaboury - 97410 Saint  
Pierre NDA : 98973060297  
(Préfecture de la Réunion) N°UAI :  
9741843K

# Formation sauveteur secouriste du travail

## Formation initiale

### Objectifs

Intervenir face à une situation d'accident  
Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

### Programme

Intervenir face à une situation d'accident du travail

Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

### Méthodes mobilisées

Apprentissage en pédagogie active.  
Cette formation alterne des apports théoriques et pratiques et comprend 2 jours d'enseignement en présentiel, en centre de formation ou dans les locaux de l'entreprise :

- documents supports de formation projetés
- exposés théoriques, études de cas concrets et mises en pratique sur mannequins
- remise d'un livret synthétisant les points clés vus en formation

### Public

Salarié de l'entreprise

 Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut-être engagé avec l'Agefiph pour faciliter leur parcours.

### Contact

**Marie Stéphanie Levener**

Référente pédagogique handicap et mobilité  
[contact@lmacademie.re](mailto:contact@lmacademie.re)

**0262 860 218 • 0693 330 896**

### Cadre réglementaire

Tout employeur a l'obligation de mettre en place dans son entreprise des moyens de secours adaptés. L'objectif est de prendre en charge le plus rapidement possible un salarié qui serait victime d'un accident du travail (AT), d'une détresse médicale ou d'un état pathologique. L'organisation des premiers secours repose sur :

- La mise à disposition de moyens humains à travers la formation du personnel aux gestes et secours d'urgence,
- L'établissement de consignes écrites, portées à la connaissance des salariés décrivant la conduite à tenir en cas d'urgence ou d'accident
- Un dispositif d'alerte efficace et la mise à disposition de matériels de premiers secours adaptés

### Modalités d'évaluation

Feuille de présence

Grille de certification INRS pour évaluer les acquis

Questionnaire de satisfaction à chaud

### Recyclage (durée : 1 jour)

Un recyclage est obligatoire tous les 2 ans pour que le certificat reste valide.